



ABONNEMENTS
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année,
hors du dép^t du Rhône,
1 f. en sus par trimestre.

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 30 SEPTEMBRE 1829.

Le troisième tableau supplémentaire de rectification des listes électorales, a été affiché aujourd'hui. Il présente dans ce département cinquante-un électeurs nouveaux et trois radiations.

— Une signification judiciaire a été faite aujourd'hui au domicile politique de M. le baron Fleury Delhorme, ancien député de Lyon et premier président de la Cour royale de Caen, à l'effet de demander sa radiation des listes électorales.

Cette signification est fondée :

1^o Sur ce qu'il ne possède plus les immeubles à raison desquels il lui est compté un cens dans le département du Rhône,

2^o Sur ce que la somme de 342 fr. qui lui est comptée à Caen, pour imposition mobilière et de portes et fenêtres, ne lui donnerait pas le droit de se faire porter sur la liste électorale du département du Rhône, puisque ne possédant plus rien dans ce département, il ne peut pas y élire son domicile politique.

— Mad. Cinti-Damoreau, qui recueille des couronnes et des hommages poétiques à toutes ses représentations, a consenti à en donner demain une dernière qui aura lieu au THÉÂTRE DES CÉLESTINS. Voici la composition du spectacle qui doit faire époque dans les annales de notre seconde scène :

1^o *Les Jeux de l'Amour et du Hasard*, par les artistes du Grand-Théâtre; 2^o *Calife de Bagdad*, dans lequel Mad. Cinti jouera le rôle de Zétulbé; divers morceaux de chants exécutés par Mad. Cinti, Mlle Julie Berthaud et Dabadie; 3^o *le Concert à la cour*, par Mad. Cinti et les artistes du Grand-Théâtre.

Prix : 4 fr. les premières, 2 fr. les secondes, 1 fr. 25 cent. les troisièmes, et 1 fr. le parterre.

Mad. Cinti part le même soir.

Pendant ce temps-là, le jeune Ravel et l'élite des acteurs des Célestins feront une incursion au Grand-Théâtre où l'on jouera *le vieux épicurien*, *Avant*, *Pendant* et *Après*, *Joko*.

DESTITUTION DU MAIRE DE VIZILLE.

Un des journaux du ministère disait hier : « On s'est ingéré de tuer le ministère; en conséquence, on l'a déclaré mort; mais pour prouver qu'il est bien vivant, il vient de destituer le maire de Vizille. » Voilà, en effet, un beau certificat de vie et une preuve de santé qui le mènera loin! Personne ne doutait que le ministère n'eût vu avec dépit, avec colère, avec rage, le triomphe du général Lafayette; que, s'il eût osé, il l'eût empêché en employant la force. Pour quiconque le connaît, la chose était évidente; mais comme tout s'était passé pacifiquement, rien ne l'empêchait de faire de nécessité vertu. Il pouvait faire dire par ses agents qu'il n'avait point jugé à propos de réprimer une manifestation qui n'offrait rien de dangereux, qu'il ne s'effrayait pas d'un enthousiasme passager, et qu'il était assez fort pour se montrer tolérant tant que les lois n'étaient point violées. Cette résignation affectée, cette modération forcée eussent du moins indiqué quelque adresse; c'eût été se tirer aussi bien que possible d'un mauvais pas. Mais le ministère la Bourdonnaye ne possède pas même le talent de déguiser ses défaites. Il n'a ni assez d'audace pour obéir à son instinct de violence, ni assez d'empire sur ses velléités de violence pour les empêcher de se manifester. Il n'a pu empêcher le triomphe du général Lafayette, il n'a point osé le troubler, il n'a

pu se venger ni du grand citoyen qui recevait des hommages, ni des bons citoyens qui lui en rendaient; eh bien! il lui faut pourtant une petite consolation, un petit moyen de faire percer sa mauvaise humeur et sa colère concentrée : voilà le maire de Vizille et son adjoint destitués. Belle prouesse vraiment!

M. de la Bourdonnaye se serait-il par hasard figuré que c'est là de la force? C'est de la force qui fait hausser les épaules. La destitution du maire et de l'adjoint de Vizille revient à peu près au même que si M. de la Bourdonnaye disait aux habitants du Rhône et de l'Isère : « Je suis furieux contre vous, et je vous la garde bonne. Si je vous ai laissé tranquilles, n'en faites honneur ni à ma prudence ni à ma modération : ce n'est pas la colère qui m'a manqué, mais le pouvoir et la résolution. J'aurais voulu vous écraser, mais je ne puis que vous égratigner, et je vous égratigne, de peur que vous n'attribuiez mon inaction à un sentiment de bienveillance ou de résignation. »

De bon compte, peut-on expliquer autrement cette mesure? Le ministère ne se prive-t-il pas à plaisir de l'honneur qu'eût pu lui faire une modération, imposée sans doute, mais qu'il pouvait dire volontaire! Ne ressemble-t-il pas à un marmot boudoir, qui, voyant venir plus fort que lui, attend qu'il soit passé pour lui jeter une pierre qui ne l'atteint pas?

Et notez encore quelle adresse M. de la Bourdonnaye a mise dans les termes de la lettre de destitution : Le maire et son adjoint sont coupables d'avoir pris part aux honneurs publics décernés à M. de Lafayette. Voilà le caractère imposant, solennel, légal de ces honneurs reconnus par le ministère. *Honneurs publics décernés* : là rien qui implique l'idée du désordre, du tumulte, de l'infraction aux lois. Où est l'article du code qui défende de décerner des honneurs publics, qui interdise aux fonctionnaires municipaux d'y prendre part? M. de la Bourdonnaye serait bien embarrassé de le citer; et cependant il frappe, il destitue pour un fait qu'il présente lui-même sous les couleurs les plus favorables. Au moins fallait-il parler de cortège révolutionnaire, de promenades anarchiques, de comité directeur, ou de quelque chose de semblable; c'était le cas. A quoi sert-il donc d'avoir créé ce vocabulaire, si on ne l'emploie pas dans les grandes occasions?

Voyez quel effet a produit à Vizille le coup de foudre décoché par M. de la Bourdonnaye. On s'assemble; on se rend chez le maire et l'adjoint; on les félicite, on les accable de témoignages d'affection et d'estime; on renouvelle presque pour eux ces honneurs publics qui ont motivé leur disgrâce. Voilà certes des fonctionnaires bien punis et des habitants bien corrigés! Un honorable citoyen est désigné pour remplacer provisoirement le maire; il repousse cette désignation, en déclarant qu'il a partagé le crime du fonctionnaire destitué. C'est bien la peine de frapper des coups de force, si c'est ainsi qu'on réussit à intimider les esprits!

Qui a donc pu pousser le ministère à cette mesure, qu'il a crue vigoureuse, et qui ne sert qu'à trahir sa faiblesse et son impuissance? Que lui revient-il de cette lutte contre l'opinion publique, qui réagit plus forte et plus énergique à chaque insulte qu'on veut lui faire? A-t-il voulu mettre en activité la circulaire de M. Courvoisier sur la surveillance des trames? Eh bien! il a atteint la trame du voyage de Lafayette, trame ourdie en plein jour

dans les rues, sur les grands chemins, par quelques cent mille hommes, et que les procureurs du roi n'ont pas eu grand mal à découvrir ni à surveiller. En est-il plus fort, plus craint ou moins haï? Sera-t-il réhabilité quand la trame de la souscription bretonne, dont il a d'abord fait tant de bruit, aura été exposée au grand jour des débats judiciaires? Celle-là effacera-t-elle le ridicule que lui a imprimé hier la trame des bouteilles d'eau-de-vie, dont la grotesque révélation a déridé la gravité de Thémis elle-même? (Courrier français.)

Les tentatives de persécution et d'espionnage qui s'organisent sous le nouveau grand-maître de l'Université, ont réveillé la question de la liberté d'enseignement, question immense qui, dans ce moment, rapproche les opinions les plus opposées. Un de nos journaux, zélé partisan de don Miguel et du ministère, réclame depuis quelques jours ce qu'il appelle l'émancipation de l'instruction publique. En attaquant quelques professeurs très-connus, il attaque aussi l'organisation actuelle de l'enseignement. Il paraît consentir à ce que l'expulsion des hommes qui lui déplaisent soit enveloppée dans la ruine totale du régime universitaire. D'une autre part, une feuille spirituelle et généreuse, accoutumée à porter dans les discussions la franche impartialité de la jeunesse, saisit cette occasion de réclamer une liberté qu'elle a toujours loyalement défendue, même au profit des opinions ennemies.

Voilà donc la thèse nettement posée. Les avocats des jésuites, et les défenseurs du libre examen s'accordent sur ce point. D'ici à quelque temps, il faudra que le problème soit résolu. Conservera-t-on cet échafaudage universitaire à la tête duquel on jette un instrus? Conservera-t-on ce nombreux état-major, si richement payé, ces conseillers qui ne conseillent pas, ces inspecteurs officiels aux fonctions desquels on substitue des observateurs secrets? Ou plutôt, n'est-il pas temps de supprimer cette vaste régie intellectuelle et fiscale, chargée à si grands frais de placer, déplacer, surveiller, tancer quelques centaines de professeurs, qui sont les nègres de cette riche plantation?

« Oui, semble dire le journal ministériel, qui réclame l'abolition des ordonnances du 16 juin et la rentrée des jésuites, plus d'Université. Vive la liberté d'enseignement! Que partout des chaires s'élèvent et des écoles s'établissent! Les chaires et les écoles des bons pères effaceront toutes les autres. » — « Oui, disent aussi les partisans des idées modernes et d'une éducation nationale, laissez la libre concurrence; plus de monopole universitaire; plus d'éducation administrée! Liberté pour tout le monde! Viennent aussi les jésuites! »

A cela, que dit M. de Monthel, aidé de sa commission clandestine de trois membres? Sera-t-il d'accord avec ses anciens discours, et fera-t-il chorus avec les apostoliques, ennemis de l'Université? Donnera-t-il lui-même l'exemple de démolir cette grande machine qu'on lui a confiée? Ce serait un beau spectacle. Vite, qu'il se mette à l'œuvre. Que la liberté de l'enseignement soit constitutionnellement établie; que, moyennant un petit nombre de formalités légales, ou même sans formalités, on puisse ouvrir toute espèce d'école, sauf à répondre devant la loi; que le gouvernement renonce à ce lourd protectorat qu'il exerce depuis tant d'années. Il ne faudra plus ni grand-maître, ni conseil nombreux, ni bureaux. Les jésuites reviendront à Saint-Acheul; l'opinion constitutionnelle fondera, si elle le veut, une Université à Paris, comme elle a fait à Londres, il y a

quelques années. Il y aura économie pour l'Etat et pour le public. Tous les gens raisonnables y consentiront de grand cœur.

Mais, nous l'avons vu, nous doutons que M. de Montbel, par son abdication, soit le *Sylla* de l'Université; nous doutons fort qu'il accomplisse, quand même il en aurait le tems, cette émancipation de l'enseignement que réclame hypocritement une feuille soldée. On s'occupera bien plus de river la chaîne que de la relâcher. Tout ce jubilé de liberté universitaire aboutira sans doute à des restrictions jalouses, à de basses tracasseries : nous l'avons vu déjà ; et le même tems revient avec des hommes semblables.

La question de l'entière liberté de l'enseignement est grave, et doit occuper tous les esprits sincèrement attachés à l'ordre monarchique et constitutionnel, promis par la restauration. Ce serait sans doute un beau résultat que d'établir cette liberté, de l'établir sérieuse, égale pour tous, sans danger pour l'Etat. Mais est-ce là ce que peut le ministère actuel, et ce que veulent ses écrivains ? Ce langage de leur part n'est-il pas une vieille ruse *jacobite*, qui ne trompe personne ? La liberté de l'enseignement, réclamée par le journal de M. de Montbel, ressemble tout-à-fait à cette *liberté générale de conscience*, décrétée à une époque fatale de l'histoire d'Angleterre. Alors, comme aujourd'hui, on ne voulait, par cette liberté apparente, que faire tomber les restrictions légales qui existaient contre les jésuites ; puis bien vite, on remettait toutes les opinions à la chaîne, dont les jésuites tenaient le bout.

Que les sincères et généreux amis de la libre instruction ne perdent point de vue cette grossière finesse. Qu'ils le sachent bien, on ne veut aujourd'hui de la liberté d'enseignement que le retour patent et triomphal des jésuites. Nous disons le *retour patent*, car leur influence secrète n'a pas cessé. Elle a toujours gardé pied même dans cette Université dont elle demande la ruine. Elle se sert de cette machine décrépite, en attendant qu'elle l'abatte. Elle siège au conseil du grand-maître, encore quelque peu, elle régnera tout à fait. Elle recherchera les honorables professeurs qui ont offert à M. de Vatisménil un hommage de reconnaissance pour ses intentions fermes et bienveillantes ; elle soumettra tout le corps enseignant à une *junte* épuratoire de dénonciateurs et de petits abbés. Alors, comme l'autorité universitaire paraîtra tout à fait *en bonnes mains*, comptez bien que les apostoliques de France ne vous demanderont plus la liberté de l'enseignement. Qu'ils la demandent de bonne foi, vous ne le ferez croire qu'à des gens qui ne sont pas d'ici. Ne les a-t-on pas vus à l'œuvre pendant plusieurs années ? Qu'ont-ils fait autre chose, que de supprimer presque partout l'enseignement mutuel, de briser illégalement l'école de médecine, et de mettre les collèges sous l'inspection immédiate des évêques ? Que demandaient-ils, dans leurs discours de 1815 ? Qu'ont-ils réclamé par l'organe de plusieurs conseils généraux ? L'attribution exclusive de l'enseignement à des corporations religieuses.

Au fond, la liberté de l'enseignement, bonne et désirable sans doute, est en soi un élément démocratique. Comment serait-elle fondée par ceux qui ne veulent de démocratie nulle part ? Ils ne peuvent ni le faire croire, ni le faire. Dans un dépit aveugle, ils aident seulement à dépouiller l'autorité royale d'un privilège très-grand qu'elle possède, et qu'ils espèrent ressaisir plus exclusif et plus rigoureux encore. Par zèle monarchique, ils ébranlent les existences les plus modestes et les mieux acquises ; ils prétendent que, malgré plusieurs *ordonnances*, fondées sur un *décret*, qui, par sa date, avait force de *loi*, l'immovibilité n'appartient pas aux professeurs, et que l'on peut destituer comme des garçons de bureau, MM. Thénard ou Gay-Lussac, Boyer ou Ducaurroy. Pour faire passer cela, ils proposent le principe de la liberté d'enseignement ; c'est comme s'ils nous promettaient, dans l'avenir, le jury pour le jugement de toutes les affaires, en commençant par déclarer la cour royale destituable.

Qu'ils s'en tiennent à ce dernier point, qu'ils continuent de dénoncer une philosophie impartiale, comme sédition : cette conduite n'est pas nouvelle. C'est ainsi que le sage Locke fut expulsé de sa chaire, par des gens qui criaient aussi : *liberté des cultes et de l'enseignement* ! Les détails de ce

fait sont curieux. On peut les lire, très-bien racontés, dans un ouvrage de feu M. Mazure, ancien inspecteur de l'Université. On y verra comment on surveille, on provoque, on dénature les pensées d'un homme de talent ; et comment on frappe arbitrairement celui qu'on n'oserait pas juger. La leçon est bonne ; que M. de Montbel la lise, et qu'il en confère avec M. Mangin.

Quant à la question générale, elle devrait sans doute être le premier soin d'une administration vraiment monarchique et constitutionnelle. Le pouvoir sentirait alors tout l'avantage de se décharger d'une responsabilité minutieuse et tracassière ; sans abdiquer ce noble patronage des sciences, qui va si bien à la couronne, il renoncerait à une surveillance étroite et jalouse. Par de sages fondations, par des encouragements d'honneur et de confiance, il assurerait aux écoles du gouvernement la primauté au lieu du monopole. Mais le ministère actuel est inhabile à cela, comme à tout bien ; c'est le malheur de sa condition. M. de Montbel a, dit-on, du goût pour les arts ; il dessine correctement, et joue assez bien du violon. Ce sont deux talents de société fort agréables ; mais ils ne suffisent, ni pour occuper la place de Rollin, de Fontanes, de M. Royer-Collard, ni pour fonder la liberté d'instruction en France.

PARIS, 28 SEPTEMBRE 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

Une association bretonne, dans le genre de celle des cinq départemens de la Bretagne, s'organise dans le Nord et le Pas-de-Calais ; pour premier fonds on vient d'y verser l'excédant de la souscription formée pour acquitter l'amende imposée à M. Leleu, éditeur de l'*Echo du Nord*, pour un article relatif à l'éducation des princes.

— Une personne digne de foi affirmait hier dans un salon du faubourg Saint-Germain, qu'avant même que le *Moniteur* déniât l'existence de l'association bretonne, il avait appris par le procureur-général de Rennes, venu exprès à Paris, la réalité de la souscription, et son importance ; nous abandonnons ce fait s'il est exact, à l'appréciation de nos lecteurs.

— Aujourd'hui, il est de nouveau question de bruits de paix à la Bourse, il est à remarquer cependant, que ces bruits ne se répètent que sur l'autorité de gens intéressés à la hausse, et que personne ne donne d'une manière précise ; l'avis qui serait parvenu à l'ambassade russe, de la reprise des hostilités à la date du 8 septembre.

— On annonce encore une fois la dissolution du cabinet actuel ; mais aujourd'hui, du moins, on ne présente pas une liste ridicule de successeurs étonnés de se trouver ensemble.

Autre lettre.

Oui, Monsieur, cela est très-probable : oui, il est question de rappeler M. de Villele au ministère. Il s'agit d'engager la chambre à fraterniser avec celui dont elle a qualifié les systèmes administratifs et politiques de déplorables ; c'est une bagatelle, et entre amis on ne regarde pas à quelques injures de plus ou du moins. Plaisanterie à part, toutes extravagances sont à l'ordre du jour ; autant vaut celle-là qu'une autre, et si elle n'est pas la vraie du moment, elle sera sûrement remplacée par une équivalente parce que lorsqu'on sort de la ligne directe, lorsqu'en fait de gouvernement on s'éloigne de son but, qui est l'intérêt des masses, on se perd ; et, comme le dit le grand Corneille, *on ne sait où se prendre*.

Le ministère semble effectivement s'en aller en déliquescence, et si ce que l'on raconte n'est point faux, il n'a jamais dû subsister plus long-tems, du moins tel qu'il fut composé dans la fameuse nuit du 8 août. Il a cru mystifier celui qu'il a fait si promptement et si brutalement congédier, et du sein de sa victoire a été moqué lui-même. Certes ! en admettant cette version, il serait dur pour M. de la Bourdonnaye, après avoir monté si hautement sur le corps de ses prédécesseurs, de servir à son tour de marche-pied, et encore à qui ? Mais personne n'ignore que l'ambition procure plus de douleurs que de plaisirs, que surtout elle est aveugle ; et M. le ministre aux catégories s'imaginant, quand il était un épouvantail pour la nature, un objet spé-

cial de haine pour les Villélistes, de crainte pour le parti Pasquier ; et par conséquent ne se rattachant à rien, qu'il pourrait user un porte-feuille, et voir se faner les broderies de son habit, ne devrait accuser de sa déconvenue que sa présomption irréfléchie.

Mais en vous donnant le fait, en vous annonçant que le ministère est prêt à se disloquer, pour se voir recomposé, soit avec M. de Villele, soit avec tout autre, le *Journal des Débats* ne vous révèle point la cause de cet événement. Voici comment on la développe dans les cercles qui se prétendent les mieux instruits. Elle serait le produit de deux intrigues séparées, travaillant chacune pour leur compte, et qui, depuis deux ans, marchaient parallèlement : l'une que l'on entrevoyait déjà à la conduite de la droite dans la chambre des députés, à son silence ironique, à son air sûr du triomphe. L'autre, plus cachée à la chambre des pairs, dirigée par le peloton intermédiaire qui n'a de racine dans aucun sol ; qui ne possède aucune affection et forcée à plus de prudence ; mais toutes deux tendant au même point, à remettre le pouvoir en des mains qui l'avaient laissé échapper. Toute la différence était entre 1819 et 1822, plus, M. de Polignac ajouté à ce chiffre. Aussi trompé par l'aristocratie qui ne vote pas entièrement avec lui, mais ayant eu vent, peut-être, de la contre-partie, ou guidé par un demi-instinct, M. de la Bourdonnaye s'est-il empressé de congédier M. le vicomte Siméon, espèce de ministre en miniature à l'intérieur dans la direction des arts et bâtimens, et fils du pair ancien collègue de MM. de Serre et Pasquier. Supposé que cet héritier de la pairie ait voulu se retirer, assurément on n'a pas cherché à le retenir, puisque sa retraite a été suivie d'une déconfiture de ses subordonnés.

Il paraît donc certain que le ministère Martignac était destiné dès sa naissance à la mort, à servir d'intermédiaire, à voiler des projets que l'on n'osait exécuter sous le coup des élections de 1827 ; et que s'il s'est traîné pendant deux sessions, malgré l'impatience que les factions de la cour avaient de le voir périr plus tôt, il ne faut attribuer cette longévité malade qu'à des obstacles venus de l'extérieur, au combat des influences russe et anglaise, au tems nécessaire pour assurer la prédominance à la dernière dans le cœur de puissans personnages, et faire rejeter de séduisantes offres d'agrandissement de territoire qui militaient en faveur de Nicolas. Tout le monde, au château bien entendu, et toujours pour pivoter sur l'aristocratie d'outre-mer, s'accordait à porter M. de Polignac, mais avec des acolytes différens. La haute affection dont il jouit dans ce lieu le rendait nécessaire à toutes les ambitions. Quant à lui se jetant tout à la fois dans le parti décoloré des deux chambres et dans le mystique, il se réservait spécialement la direction de celui-ci et comptait s'entourer de l'autre pour le courant des affaires. Aussi arrivait-il croyant être le maître de former l'administration et de se donner pour compagnons MM. Pasquier ou Ravez à la justice ; d'Haussez, déjà dans le secret, à l'intérieur ; de Rigny à la marine ; Humann aux finances, et peut-être Moumier je ne sais où ; ceux qu'on ne m'a point nommés eussent été probablement plus du choix de son cœur et de son opinion, et auraient achevé la Macédoine. C'est avec ce bâtarde mélange que M. Ravez promettait une majorité ; mais ceci ne convenait nullement à ceux qui ne trouvaient pas ce compost ministériel assez odieux à la nation pour parvenir à leurs fins, et craignaient que la promesse de l'ancien président ne se réalisât. En conséquence, redoublant d'efforts, criant à la révolution, faisant jouer l'artillerie de la peur ; et en possession du terrain avant le retour du prince à qui on en fit un *sine quâ non*, ils surent emporter d'assaut les nominations de MM. la Bourdonnaye et Boarmont, bien certains de l'explosion qui allait éclater, et espérant que l'on serait heureux en échange d'accepter enfin M. de Villele, comme on préfère la rougeole à la peste. Ainsi, au lieu de faire entrer au ministère, M. de Polignac s'y vit pour ainsi dire, introduit lui-même.

Voilà tout le secret ; voilà, dit-on, le résultat des habiles machinations de MM. Montbel et Frayssinous, soutenus des conseils et de l'expérience de leur chef retiré à Toulouse, mais n'en conservant pas moins une grande puissance et une correspondance active. Ainsi, l'astuce de la Garonne aurait vaincu l'impétuosité de la Loire. Il paraît que le

triumvirat touche à la bute de mire en partie, et que M. de Polignac, effrayé de l'horrible animadversion qui écrase les ministres de l'intérieur et de la guerre, qu'il a eu l'impardonnable sottise d'accepter comme collègues, et pour s'en débarrasser maintenant à tout prix, surmonterait sa haine contre M. de Villèle, sa rancune de plus d'un mauvais tour, et consentirait à le voir réparaître sur la scène politique. Bon Dieu ! personnellement, qu'en attend-il ? et nous, que pouvons-nous y gagner ? Sous MM. la Bourdonnaye et Polignac, inconstitutionnalité, censure de la presse, mépris des droits électoraux, orgueil d'ainesse, privilèges, feraient effraction ; sous MM. de Polignac et Villèle, il entreraient avec de fausses clés. Quand le résultat est le même, qu'importe, au bout du compte, d'être volé d'une manière ou d'une autre ? Parties intéressées au procès, enclins à la cautele, et préférant, selon leur nature, à la brutale ardeur de l'Angevin, plus antiché de despotisme féodal que d'absolutisme religieux, le souple génie et les voies détournées de l'ancien chef des finances qui, sans les aimer, sut et saurait encore se placer sous leur tutelle, les fils de Loyola poussent à la roue, cernent déjà nos frontières et pressent la curée.

Tels sont les changements dont on s'entretient, et qui peuvent éclore à tous momens si quelque terreur panique, quelque croc-en-jambe de cour n'y mettent obstacle. A des ministres de deux mois succèderaient des Excellences plus éphémères peut-être ; car il faut espérer que, choisies dans les rangs où l'on va les chercher, elles tomberaient au crépuscule de la session. C'est à nos députés, aux représentants de nos besoins et de nos opinions, à précipiter leur chute, à proclamer hautement ce qu'ils pensent, à faire en sorte que même hors de la chambre on puisse compter les voix. Toute publicité est de l'essence du gouvernement représentatif.

Les journaux anglais du 25 ne contiennent aucune nouvelle du théâtre de la guerre postérieure à celles qu'ils avaient déjà publiées depuis trois jours. Ils annoncent que des dépêches ont été reçues de sir Robert Gordon, datées de Constantinople du 26 août, et d'Andrinople du 2 septembre. Par conséquent, ces nouvelles ne font faire aucun pas à la question qui, à Londres, en était toujours à l'armistice du 29 août et à l'ouverture des conférences d'Andrinople.

Les journaux allemands reçus aujourd'hui n'ont rien non plus de postérieur à ces deux dates.

Les premières nouvelles directes nous apprendront ce qui a suivi le renouvellement des hostilités. Si la marche du général Diébitch a continué, comme il y a tout lieu de le croire, avec la vivacité et l'énergie de ses premières opérations, dès le 10 septembre, son avant-garde a dû découvrir les minarets de Constantinople, et le 15 l'armée entière a pu facilement se trouver réunie aux portes de la capitale, et peut-être dans ses murs.

Une ordonnance insérée au *Moniteur* de ce jour, contient les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. Le sieur Amédée Vernhetle, sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise), est nommé préfet du département des Vosges, en remplacement du sieur Nau de Champlouis, démissionnaire.

2. Le sieur Frayssinous, sous-préfet de Commercy, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise), en remplacement du sieur Amédée Vernhetle, appelé à d'autres fonctions.

Cette ordonnance nous apprend qu'un préfet fidèle à la Charte et à ses devoirs, a suivi l'honorable exemple donné par M. de Preissac ; elle nous apprend encore que M. Frayssinous exerce une grande influence sur le choix des fonctionnaires de l'ordre administratif ; car si l'un des nouveaux promus est son parent, l'autre est son ami et son protégé. M. Frayssinous cumule la feuille des préfets avec celle des bénéfices.

M. Nau de Champlouis, qui vient de s'honorer par une démission, ou qui s'est fait justice, comme l'entend M. de la Bourdonnaye, est beau-frère de M. Salvandy. C'était un de ses choix trop rares que la dernière administration avait faits parmi les hommes jeunes de la génération nouvelle ; il avait su déjà se rendre populaire dans le département des Vosges, où il s'était activement occupé des routes et de l'enseignement élémentaire. Bel objet de méditation pour un préfet ! et pour un préfet de l'Est, encore ! Comme s'il n'y avait pas là un esprit public à surveiller, des associations électORALES à contenir, et des jésuites à faire rentrer.

Nous avons déjà signalé M. Nau de Champlouis parmi les préfets qui ne se sentiraient pas assez forts pour comprendre toute la nouvelle portée de leur mandat : sa démission confirme ce que nous avions préjugé de sa modestie, bien qu'il eût déjà fait preuve d'une aptitude précoce, et qu'il eût été, avant l'âge de quarante ans, maître des requêtes en service ordinaire au conseil d'état, et chef de la division administrative à la préfecture de police.

Parlez-nous de son successeur M. Amédée Vernhetle ! Celui-là du moins, s'il n'a jamais eu le prix d'honneur, comme M. Nau de Champlouis, est gendre de M. le baron Capelle, parenté bien autrement rassurante que celle de M. Salvandy. M. Amédée Vernhetle est un des plus récents champignons de sous-préfecture : il a poussé sous le ministère Corbière par le souffle de son beau-père, qui est encore aujourd'hui, dit-on, l'Egérie mystérieuse de M. de la Bourdonnaye, notre nouveau Numa.

Quand un homme est jeune, inconnu, et que M. de la Bourdonnaye l'appelle, ou voulez-vous que les conjectures puissent s'arrêter ? Il y a tant de disponibilités vicieuses et sûres, datant de Coblenz ou de la chambre des trois cents ! Il faut absolument que M. Amédée Vernhetle ait du génie, et le département des Vosges doit se préparer en silence à de curieuses innovations. (*Messager des Chambres.*)

Une lettre de Bordeaux, reçue le 26 septembre au Havre, parle ; mais d'une manière trop vague pour qu'on puisse y ajouter foi, d'un massacre qui aurait eu lieu à Buenos-Ayres, et dans lequel deux mille personnes auraient perdu la vie. Le départ de la division française aurait été le signal de ce carnage, provoqué par la violence des partis qui déchirent la malheureuse république de la Plata. Heureusement cette nouvelle a besoin de confirmation.

Les papiers de Rio-Janeiro du premier août annoncent que la loi proposée pour l'établissement d'une ligne de paquebots entre la capitale du Brésil et Buenos-Ayres avait passée à la chambre des députés à une grande majorité. « Cette mesure importait beaucoup, dit un journal brésilien, à notre commerce qui entretient tant de relations avec Buenos-Ayres. »

Les mêmes journaux rapportent aussi la ratification du traité fait entre le Brésil et les Pays-Bas.

M. le baron Bacot de Romand, directeur-général des contributions indirectes, est en ce moment à Turcs, où il est venu se délasser de ses grands travaux de la dernière session. Si nous en croyons des lettres de cette ville, M. le directeur-général va partout chantant les louanges du ministère consolateur, et principalement celles de M. de la Bourdonnaye, son Dieu sur la terre (ce sont ses expressions), qui, suivant son dire, est le seul homme capable de sauver la monarchie du péril où l'avait plongée la marche de l'ancien ministère.

Dans sa séance de jeudi dernier, l'Académie française a terminé l'examen, qui n'avait pu être achevé pour le jour de Saint-Louis, des vingt ouvrages envoyés au concours pour le prix extraordinaire de 6,000 fr., provenant des libéralités de M. de Montyon, et destiné à un ouvrage de morale, dont le sujet avait été laissé au choix des auteurs. L'Académie a décerné le prix à un ouvrage intitulé : *Oeuvres posthumes de Simon de Nantua*, dont l'auteur est M. Laurent de Jussieu.

M. Laurent de Jussieu, qui a augmenté l'illustration d'un nom déjà célèbre, par des succès littéraires, toujours obtenus pour des ouvrages utiles à la morale et à la société, vient de publier un recueil de fables et contes en vers. Ce joli volume, orné de vignettes, se compose en partie de morceaux déjà publiés dans son journal de la jeunesse, intitulé *le bon Génie*, (*Journal du Commerce.*)

Nous avons des lettres de Lisbonne du 12 septembre. La plus grande partie des bâtiments qui composaient l'expédition dirigée contre Terceira étant rentrée dans le Tage, force a bien été de publier l'échec qu'on avait reçu. Le bulletin inséré dans la *Gazette de Lisbonne* avoue une perte de 473 hommes ; mais il se termine en annonçant qu'on a laissé devant Terceira des forces suffisantes pour tenir cette île bloquée, et qu'on renforcera l'escadre de manière à opérer plus tard l'entière destruction des rebelles. Cet échec n'empêche pas don Miguel de se livrer aux plaisirs. Il paraît surtout affectionner beaucoup la société du marquis de Borba, qui lui a donné encore tout récemment une fête magnifique à sa maison de campagne du Bon-Jardin.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

Constantinople, 5 septembre.

Les négociations de paix sont ouvertes dans le quartier général russe, et les courriers se croisent sans interruption entre Andrinople et la capitale. La Porte seule est instruite des conditions dans lesquelles persiste le général russe ; elle semble en faire un mystère aux ambassadeurs étrangers ; en général, elle s'est constamment montrée défiante dans ces derniers jours envers les puissances européennes, et paraît plus particulièrement disposée à pencher vers la Russie.

« Les Russes, disent les Turcs, nous ont menés rudement, mais au moins, chez eux, il y a de la franchise, tandis que la plupart des autres puissances cachent la félonie sous le masque de la bienveillance. »

Le général prussien Muffling est le seul, dit-on, qui ait une exacte connaissance des conditions de la Russie : mais son rôle actif dans la marche des négociations va probablement cesser, puisqu'il est sur le point de s'embarquer pour Gènes.

Il paraît que les négociations sont basées sur le manifeste publié par le comte de Nesselrode à l'ouverture de la guerre, et que le sultan est disposé à fournir sur le champ le paiement des indemnités réclamées par le cabinet de Saint-Petersbourg pour les frais de la guerre, ainsi que toutes les garanties nécessaires au maintien du traité.

La conclusion de la paix offre maintenant très peu de difficultés ; on peut s'en convaincre par le découragement des mi-

nistres turcs et les termes pompeux et ampoulés dans lesquels ils expriment leur estime et leur dévouement à l'empereur de Russie.

On assure que les hostilités sont entièrement rompues jusqu'à la ratification de la paix.

En attendant l'on poursuit avec beaucoup d'activité les travaux de la fortification de Czub, sous l'inspection d'un officier de génie anglais.

On engage fortement les habitants bien pensans de Constantinople à ne pas déposer leurs armes, soit pour tenir en bride la population mal intentionnée, soit pour défendre la capitale à la dernière extrémité.

Toutes ces circonstances, jointes à l'apparition de troupes ennemies à Karabarun, près de la mer Noire, et vers Czarli sur la route d'Andrinople (l'un à dix lieues, l'autre à vingt lieues de la capitale), semblent cependant prouver évidemment que le général Diébitch a l'intention de continuer ses opérations jusqu'à la conclusion définitive de la paix.

(*Gazette d'Augsbourg* du 24.)

(Extrait du même journal. — Des bords de l'Iser, 21 septembre.)

Dans tous les cercles diplomatiques de Vienne on s'entretient de la conclusion prochaine de la paix entre la Russie et le sultan Mahmoud : on en a la certitude la plus positive d'après toutes les lettres qui arrivent de Constantinople. Pourtant les versions ne sont pas les mêmes au sujet des projets du sultan et de la pensée qui domine le divan.

Les uns pensent que Mahmoud, effrayé du danger personnel qui le menace, et craignant le mécontentement de ses sujets, a écarté toute espèce de médiation européenne pour se livrer entièrement à la discrétion des Russes et pour n'attendre son salut que de la générosité de l'empereur Nicolas.

Les autres prétendent qu'un armistice a réellement été conclu, parce que telles étaient les représentations de l'ambassadeur anglais, que le général Diébitch se serait trouvé en guerre avec l'Angleterre, sous sa propre responsabilité, pour peu qu'il se fût avancé vers Constantinople ; ce général aurait donc mieux aimé accepter quelques offres assez avantageuses, que d'achever la glorieuse entreprise qui par la suite n'aurait peut-être pas été sans danger.

Ces deux versions produisent en ce moment deux partis ; dont chacun représente une opinion et une espérance. L'un adjuge aux Russes l'honneur de trancher le nœud dans cette grande catastrophe, l'autre destine cette gloire aux Anglais.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne connaît pas encore la véritable position des choses ; je dis plus, je dis que les diplomates actuellement à Constantinople n'ont même pas encore saisi certaines questions, abordé divers points que nous jugerions ici en dernière instance.

Comment nous expliquer sans cela leur long aveuglement sur le caractère de Mahmoud et sur l'esprit de ses sujets ? A moins de supposer que les ambassadeurs n'ont pas fidèlement dépeint à leurs cabinets respectifs la situation déplorable de la Turquie, et que les ministres de l'Europe croyaient se tirer d'embarras en trompant les peuples par leurs journaux.

Il n'est pas de force en Turquie qui puisse résister à la marche du général Diébitch : c'est un fait que toutes les finesses diplomatiques ne peuvent ni contester, ni dérober, ni annuler.

Et s'il était vrai que l'Angleterre voulût menacer la Russie, le général Diébitch aurait un moyen fort simple de braver ce nouveau danger, en s'emparant des places fortes d'où il menacerait l'Angleterre à son tour.

Mais, à voir la terreur manifeste dont les Turcs sont frappés, il est plutôt probable qu'ils se jetteront avec confiance dans les bras de la Russie ; que de se livrer avec une foi aveugle à la protection de l'Angleterre qui leur a creusé un abîme en les encourageant à une absurde opiniâtreté.

Ces réflexions jaillissent naturellement des faits, et si nous les énonçons dans l'*Allgemeine Zeitung* (*la Gazette universelle d'Augsbourg*), il ne s'en suit pas que notre journal soit sous l'influence russe, comme le suppose bien mal à propos le *Messager des Chambres*, et d'après lui d'autres journaux français, qui ne veulent pas croire que nous ayons une opinion à nous. L'influence sous laquelle notre feuille est rédigée est celle du bon sens : la Russie n'a nullement besoin de rallier le public à sa cause par des communications semi-officielles. Là où les faits parlent, les opinions décisives jaillissent naturellement de toutes parts.

VARIÉTÉS.

POÉSIES LYRIQUES D'HORACE ;

Traduction nouvelle, accompagnée d'études analytiques, et du texte collationné sur les meilleures éditions critiques, et sur un manuscrit du onzième siècle non encore consulté ; par J. F. STIERNART, ancien élève de l'Ecole normale, professeur de rhétorique au collège royal de Strasbourg. (1)

Plusieurs journaux de Paris ont rendu un compte avantageux de cet ouvrage, et nous nous faisons un plaisir d'être leur écho. Horace est, comme notre La Fontaine, le poète de tous les âges ; et c'est surtout dans le recueil de ses poésies lyriques que, tour-

(1) Paris, L. Hachette ; Lyon, Périsse, rue Mercière ; Laurent, place St-Pierre ; Louet, place du Plâtre, etc., 1 vol. in-8°.

à-tour sublime et naïf, sérieux et badin, énergique et gracieux, ce chantre universel semble se complaire à satisfaire tous les goûts. Amis du romantisme ne vous y trompez pas, il a aussi de quoi vous contenter : il peut vous offrir, surtout dans son second livre, plus d'une pièce où la mélancolie s'exprime avec autant de charme que dans les plus belles *Méditations* de La Martine. Lisez surtout les deux odes à Septime et à Posthume, et dites si jamais la philosophie du sentiment s'est énoncée avec une plus douce éloquence.

Que le nouveau traducteur d'Horace soit donc le bien-venu. Trois différentes parties composent son estimable travail. Le texte de chaque morceau, sa traduction, son analyse. Pour que le lecteur connaisse la marche que M. Stiévenart a suivie dans chacune de ces parties, et les sources où il a puisé, nous le renverrons au Discours préliminaire, morceau empreint de cet éclectisme d'érudition et de goût, qui est un des caractères de notre époque. Hâtons-nous de justifier nos éloges.

ODE A MÉCÈNE MALADE.

Cur me querelis, etc. II, 17.

CONSOLATION.

Pourquoi m'arracher l'ame par tes plaintes? Non, tu ne mourras point le premier; ni les Dieux, ni mon cœur n'y souscrivent, Mécène, ô ma gloire! ô mon ferme appui!

Ah! si d'un coup prématuré le sort m'enlève la plus chère moitié de mon ame, si je me survis à demi, que ferais-je sur la terre, débris de moi-même?

Le même jour nous emportera tous deux. Je l'ai juré, je le jure encore; dès que tu me montreras le chemin, compagnons déterminés, nous ferons, oui, nous ferons le dernier voyage.

Que la Chimère renaisse avec son souffle embrasé, Gyas avec ses cent bras, jamais ils ne m'arracheront à toi: ainsi le veut la puissante Thémis, ainsi l'ordonnent les Parques.

Qu'Horace soit sous le regard de la Balance, ou du formidable Scorpion, si fatal à notre première heure, ou du Capricorne, tyran de la mer d'Hespérie, il est un merveilleux accord entre son astre et le tien.

Opposant à l'homicide Saturne son éclat tutélaire, Jupiter sauva tes jours, et ralentit le vol du Trépas, alors qu'un peuple immense fit trois fois retentir le théâtre de ses cris d'allégresse. Et moi, je périssais écrasé par un arbre, si l'Faune, qui veille sur les favoris de Mercure, n'en eût de sa main puissante amorti la chute.

Immole les victimes, élève le temple que tu as promis: un humble agneau sera mon sacrifice.

ÉTUDE.

Les vers de Mécène cités par Sénèque (lettre 101), et qu'a imités La Fontaine dans sa fable de la Mort et du Malheureux, prouvent que ce favori d'Auguste tenait beaucoup à la vie. On sait aussi, par le témoignage de Pliny, qu'il était tourmenté d'une fièvre continue. Il est probable qu'il se plaignait souvent à ses amis de l'état de sa santé, et que c'est à cette occasion qu'Horace a composé l'ode précédente, également remarquable par l'expression touchante de tendresse et de sensibilité qui règne surtout dans les premières strophes, et par les idées astrologiques qui remplissent une partie de la pièce.

L. Racine a dit, en parlant du signe du Scorpion :

Horace frémit, s'il sait que le hasard
En naissant l'a frappé de ce triste regard.

REL. ch. V.

C'est prendre trop à la lettre un vers d'un poète peu crédule sur cet article, et qui s'accommode ici aux frayeurs superstitieuses de son faible ami. Voyez les notes de Poinssinet de Sivry, et les *Analectes* de M. Mitscherlich (Hor. t. II, p. 696). Perse, admirateur passionné d'Horace, a traduit en vers hexamètres la 5^e et la 6^e strophes de cet ode, dont il fait l'application au vertueux Cornutus, son maître (sat. V, v. 45).

Est-il concevable que plusieurs critiques aient inféré de la 3^e strophe qu'Horace et Mécène s'étaient mutuellement juré que celui des deux qui fermerait les yeux de l'autre se donnerait aussitôt la mort? Comment a-t-on pu voir autre chose ici qu'une protestation pathétique, dictée par le dévouement, mais dont le but est de prouver à Mécène que son heure n'est pas encore venue, et de lui faire porter sur l'avenir un regard plus calme? N'est-ce pas évidemment dans la même intention que les derniers vers de cette ode reposent sa pensée inquiète sur le souvenir de sa conservation récente, et de la reconnaissance qu'il doit aux Dieux? Au reste, on ne saurait décider si le ministre survécut au poète; il est seulement constant qu'un intervalle très-court a séparé leur fin. Ainsi l'événement ajoute un nouveau prix à la prédiction de l'amitié, *Ille dies utramque ducet ruinam*, qui rappelle cette pensée touchante de Fénelon. « On serait tenté de désirer que tous les bons amis s'attendissent pour mourir ensemble le même jour. » Il est doux de penser que deux hommes, si tendrement unis pendant leur vie, reposèrent l'un près de l'autre dans le tombeau.

Cette ode est du mètre alcaïque (I, 9).

Voyons maintenant une pièce légère. On connaît ces adieux d'Horace à Vénus (*Vixi puellis nuper idoneus*, III, 27), qui semblent dictés par la muse d'Anacréon et de Parny :

ODE.

ADIEUX A VÉNUS.

Naguère j'ai vécu pour les belles; j'ai servi, non sans gloire, sous les drapeaux de l'Amour.

Aujourd'hui ces armes, ce luth qui n'a plus d'exploits à chanter, je les suspends dans le temple de Vénus, à la gauche de la fille des mers.

C'est là, c'est là qu'il faut déposer et ces brillants flambeaux, et ces leviers, et ces arcs, effroi des portes rebelles.

Déesse qu'adorent l'heureuse Chypre, et Memphis qui ne connut jamais les frimas de la Thrace, reine des Amours, élève ton sceptre! Qu'il touche une fois l'inhumaine Chloé!

ÉTUDE.

Que cette pièce soit un pur jeu d'esprit, qu'elle soit imitée du grec, ou qu'elle exprime réellement les sentiments d'Horace, c'est ce qu'il importe peu, et ce qu'il serait d'ailleurs assez difficile de déterminer. Le poète, rebuté des rigueurs de Chloé, déclare qu'il a passé le tems d'aimer; il dépose ses armes dans le temple de Vénus: cependant, par un reste de dépit amoureux, il prie cette Déesse de punir l'orgueil de la rebelle. Mais que de ménagement dans cette punition! Il invoque Vénus pour qu'elle se dispose à frapper de grands coups, *sublimi flagello*: et bientôt, rétractant ce vœu cruel, il demande que le châtimement soit léger, *tange*, et court, *semel*. M. Duviquet rapproche de cette peinture délicate du courroux d'un amant une pièce charmante de Bernard. Pour se venger de l'Amour, qui l'a trahie, Lycoris veut emprunter à Jupiter sa foudre, à Hercule sa massue, à Médée ses poisons. Le perfide enfant se présente: la fureur de la jeune fille se dissipe; elle se contente d'armer ses mains de roses :

On dit même que la bergère
Dans ses bras n'osait le presser,
Et, frappant d'une main légère,
Craignait encor de le blesser.

Cette petite ode est du mètre alcaïque (I, 9).

ANNONCES.

Librairie d'Aimé PAYEN, rue Serpente, n° 13, à Paris.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL (NOUVEAU) DES SYNONYMES DE LA LANGUE FRANÇAISE, contenant les synonymes de Girard, Beuzé, Roubaud, d'Alembert, etc., et généralement tout l'ancien Dictionnaire mis en ordre, corrigé, augmenté d'un grand nombre de nouveaux synonymes; et précédé d'une nouvelle introduction, par M. F. Guizot, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Académie de Paris;

Troisième édition, revue, augmentée et corrigée avec le plus grand soin. Deux forts volumes in-8° imprimés sur beau papier en caractère petit romain, grande justification. Paris, 1829, 12 fr.

Le même ouvrage, les 2 vol. reliés en un, 13 fr. 50 c.

(2838)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

D'une petite Maison, située en la ville de la Guillotière, rue de la Croix, n° 33, appartenant à Claude Richard.

Par procès-verbal de l'huissier Viallon, du vingt-un mars dix-huit cent vingt-neuf, visé le même jour par M. Crenset, adjoint au maire de la Guillotière, et par M. Cattet, greffier de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, qui en ont séparément reçu copie; enregistré le vingt-trois dudit mois par M. Guillot qui a perçu deux francs vingt centimes; transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le vingt-trois du même mois de mars, par M. Guyon, conservateur, qui a perçu les droits, et au greffe du tribunal civil de Lyon, le vingt-sept du même mois de mars, vol. 56, n° 17; et à la requête du sieur Joseph Bertrand, ancien huissier, actuellement rentier, domicilié en la ville de la Guillotière, qui a fait et continue ses élections de domicile et constitution d'avoué ez-étude et personne de M. Jean-François Berthon-Lagardière, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon où il demeure, rue du Bœuf, n° 28, il a été procédé, au préjudice du sieur Claude Richard, marchand boucher, domicilié à Lyon, Boucherie St-Paul, à la saisie réelle de l'immeuble ci-après désigné, situé à la ville de la Guillotière, arrondissement de Lyon, deuxième du département du Rhône, dans le ressort de la justice de paix du premier arrondissement dudit Lyon.

Désignation de l'immeuble saisi.

Il consiste en une petite maison située en la ville de la Guillotière, route de Grenoble, rue de la Croix, portant ci-devant le numéro cent soixante-cinq, et actuellement le numéro trente-trois, composée au rez-de-chaussée d'une boutique à deux arcs sur le devant, et d'une arrière-boutique donnant sur une cour qui fait partie de la propriété, dans laquelle cour est un puits; de deux pièces au premier, avec grenier au-dessus. Le premier étage et le grenier sont percés chacun d'une seule ouverture sur la rue; il existe, pour desservir la propriété, un escalier à la parisienne commun entre le sieur Richard et la veuve Droin; la maison est peinte en rose et couverte en tuiles creuses.

La vente dudit immeuble aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place St-Jean, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi.

La première publication du cahier des charges devait avoir lieu en l'audience des criées dudit tribunal, le samedi seize mai dix-huit cent vingt-neuf, mais le sieur Bertrand, poursuivant, étant décédé le trente avril dernier, elle n'a pu être faite au jour indiqué. Depuis, un jugement du tribunal civil de Lyon, en date du dix-sept juillet mil huit cent vingt-neuf, dûment enregistré et signifié, a déclaré l'instance reprise au nom de la dame Guillaumette-Claudine Dupont, veuve dudit sieur Bertrand, rentière, demeurant en la ville de la Guillotière, donataire des biens de son dit mari, à la forme de son contrat de mariage, reçu M^{rs} Decomberousse et son collègue, notaires à Lyon, le dix-huit septembre mil huit cent treize, dûment enregistré, et n'ayant accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire, laquelle veuve Bertrand a fait et continue son élection de domicile et constitution d'avoué ez-étude et personne dudit M^{rs} Berthon-Lagardière. Ce jugement a de nouveau fixé la première publication du cahier des charges, au samedi vingt-neuf août mil huit cent vingt-neuf; en conséquence, ladite publication a eu lieu ledit jour en l'audience des criées dudit tribunal, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

La seconde et la troisième publication ont eu lieu les douze et vingt-six septembre de ladite année.

L'adjudication préparatoire aura lieu en l'audience des criées dudit tribunal le samedi dix octobre mil huit cent vingt-neuf, depuis huit heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

La mise à prix offerte par le poursuivant est de la somme de deux mille francs.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

BERTHON-LAGARDIÈRE, avoué.
S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^{rs} Berthon-Lagardière, avoué du poursuivant, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n° 28. (2839)

Vendredi deux octobre mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente forcée de meubles et effets saisis, consistant principalement en commodes, lits garnis, garde-manger, tables, horloge, chaises, chiffonnière, batterie de cuisine et autres objets.

DE ST-JEAN. (2840)

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE.

FABRIQUE DE SCHALS LAINE ET AUTRES.

Cet établissement est situé dans l'un des meilleurs quartiers de Lyon: la vente comprendra le mobilier, les agencements, les ustensiles et les dessins employés à son exploitation ainsi que les matières, les marchandises confectionnées et la clientèle. Le prix en est modéré et l'on offre des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Précurseur. (2841)

AVIS.

MAIRIE DE LA VILLE DE GUILLOTIÈRE.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Changemens à opérer dans les matrices pour la confection des rôles de Contributions directes de 1830.

Les contribuables sont prévenus que M. le contrôleur des contributions directes se rendra, le lundi 5 octobre prochain, à la mairie de cette ville, à neuf heures du matin, pour recevoir les déclarations de ceux qui ont acquis, vendu ou partagé des propriétés, et opérer les changemens ou rectifications de noms et prénoms pour la formation des rôles de 1830.

Cette opération sera continuée jusqu'au samedi 10 du même mois.

Les contribuables qui ont des changemens à faire opérer, sont prévenus qu'ils doivent être porteurs des actes authentiques en vertu desquels ils sont fondés à demander ces changemens.

Fait à la mairie de la Guillotière, le 29 septembre 1829.

Le maire de la ville de la Guillotière,

H. VITTON. (2842)

CABINET DE PHYSIQUE DE M. CAUTRU,

Passage de l'Argue, n° 69.

A sept heures et demie du soir, il y aura séance aujourd'hui, composée d'expériences électrique et galvanique. Nous invitons le public à aller voir ce joli travail, qui est à la fois amusant et éclaira l'esprit et forme le cœur. (2843)

On demande un ouvrier imprimeur en taille-douce, et un en lithographie. S'adresser à M. Derlon, rue St-Pierre-le-Vieux, n° 16. (2815-2°)

BOURSE DU 28.

Cinq p. o/o consol. jouis. du 22 sept. 1829. 107f 30 25.

Trois p. o/o, jouis. du 22 déc. 1828. 80f 20 30.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1850f.

Rentes de Naples.

Cert. Falcouet de 25 ducats, change variable, jouis. de janv. 87f 25 20 25.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jouis. de janv. 1829. 73f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. o/o, jouis. de juil. 50f 318 1/2 318.

Rente d'Espagne, 5 p. o/o Cer. Franc. jouis. de mai.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jouis. de juillet 1828.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.